



**ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT**



# Saison 2021-2022



## **Comité de Bretagne de Gymnastique**

CAP NORD B – 4, Allée Marie Berhaut - 35000 RENNES

**Tél** : 02.23.46.73.81 - **E-mail** : [secretariat@ffgymbretagne.com](mailto:secretariat@ffgymbretagne.com) - **Fax** : 02.99.14.22.36

**Site** : [www.ffgymbretagne.com](http://www.ffgymbretagne.com)

## **LA COMMISSION TECHNIQUE RÉGIONALE**

**CTS Coordinatrice :** Fanny MOREL

morelfanny.ffgym@free.fr

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mail</b>
<b>BLUM</b>	Jessica	Responsable Technique GR	jessicablum.ffgym@gmail.com
<b>GILLETTE</b>	Stéphanie	Responsable Formation Cadres	steph.gillette@wanadoo.fr
<b>GOULAY</b>	Laurence	Responsable P.A.S - Jeunesse	laurencegoulay@yahoo.fr
<b>NOBLET</b>	Laetitia	Responsable Juges	laetitia.bodinnoblet@gmail.com
<b>L'HER</b>	Catherine	Membre de la CTR et de la commission régionale des juges	
<b>IAUCH</b>	Geneviève	Membre de la CTR	
<b>HERRY</b>	Sarah	Membre de l'ETR	

## **LES DELEGUEES TECHNIQUES GR DÉPARTEMENTALES**

Comité Départemental 22  
Comité Départemental 29  
Comité Départemental 35  
Comité Départemental 56

Stéphanie **GILLETTE**  
Sophie **LEKAWSKI**  
Nathalie **CORDEAU**

steph.gillette@wanadoo.fr  
sophie.lekawski@gmail.fr  
cordeau.thierry@neuf.fr

## **DOCUMENTATION GR**

En suivant ce lien vous trouverez des documents utiles mis en ligne par la commission technique GR

[https://drive.google.com/drive/folders/1\\_3b453cID4UwaOslr3pGEmvix3qRoYoQ?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1_3b453cID4UwaOslr3pGEmvix3qRoYoQ?usp=sharing)

## **FORMATION DES CADRES**

Pour toute question relative à ce secteur, contacter Stéphanie GILLETTE , responsable formation de cadres

**Vous trouverez de nombreuses informations dans le plan d'action régional.**

### ● **FORMATION INITIALE**

Ouverte à tout licencié FFG âgé de 15 ans ou plus, la formation mise en place au niveau régional est destinée à tous ceux qui souhaitent acquérir des connaissances de base en GR et en particulier aux jeunes qui commencent à encadrer dans un club.

Elle s'appuie sur les programmes "Acces Gym" qui proposent une pratique simple et motivante de la GR avec une approche pédagogique dynamique. Des outils "clés en main" pour enrichir et bien structurer les séances sont présentés et expérimentés par les stagiaires : fiches techniques, vidéos, idées d'ateliers ...

Débouchant sur le diplôme d'Animateur Fédéral la formation comprend une formation théorique (3 modules) et un stage pratique en club. Pour se présenter à l'examen, les candidats doivent présenter le diplôme PSC1 (prévention et secours civique de 1<sup>er</sup> niveau).

16/17 octobre 2021	Lieu à déterminer	Module 1 : Animer une séance
dimanche 28 novembre 2021	Plérin	Module 2-1 : Access Gym Général
dimanche 28 janvier 2021	Plérin	Module 2-2 : Access Gym général
18/19/20 février 2022	Plérin	

Les clubs qui souhaiteraient se former au programme Access Gym peuvent s'inscrire uniquement sur les deux dimanches du module 2.

### ● **LA FORMATION CONTINUE DES ENTRAÎNEURS**

Elle peut prendre différentes formes :

- participation aux formations de juges pour mieux comprendre le code et son application.
- accompagnement des gymnastes lors des stages (moments privilégiés d'échanges)
- participation aux journées préparatoires des finales nationales.
- participation aux stages de formation continue lorsqu'ils sont mis en place par la région.

*Un groupe Whatsapp pour les entraineurs principaux des clubs et les juges 4 et 5 existe afin de partager des informations, d'avoir un espace d'échange, de poser des questions. Les personnes concernées qui ne sont pas dans ce groupe peuvent contacter Jessica BLUM pour être intégrées.*

# **FORMATION DES JUGES**

Pour toute question relative à ce secteur, contacter Laetitia NOBLET, responsable des juges

Tout club qui participe à une compétition ou aux Coupes Formations est dans l'obligation de mettre des juges diplômés à disposition des responsables pour permettre l'élaboration des jurys. Leur nombre et le niveau requis sont précisés dans la partie "compétition" de cette brochure.

## • **JUGE NIVEAU 1 :**

Inscription : formation ouverte à toute personne licenciée à la FFG et née le 31 décembre 2008 ou avant. Le diplôme prend effet à compter des 14 ans révolus.

Calendrier : - Inscription auprès du comité régional 1 mois avant (**mercredi 8 décembre 2021**).  
- Formation : 8-9 janvier 2022 + 5 février 2022.  
- Examen : dimanche 6 février 2022.

Contenu : - Réglementation des Coupes Formation  
- D1.D2 du programme "Individuel Fédéral"  
- D1.D2 du programme "Ensemble Fédéral B"  
- Exécution technique des individuels et des ensembles

**Bien connaître le code FIG est indispensable. Avant de participer au 1<sup>er</sup> week-end, les candidats doivent donc s'appropriier les pages 3 à 12 (généralités), et mémoriser les pages 53 à 55 (exécution technique, fautes des individuelles) et les pages 71 à 73 (exécution technique : fautes des ensembles) du code FIG 2017 version mise à jour 1<sup>er</sup> février 2018**

Prérogatives : dans les compétition départementales et régionales, jury Exécution technique tous programmes, jury D1.D2 individuel fédéral, jury D1.D2 Ensemble Fédéral B.

## • **JUGE NIVEAU 2 :**

Inscription : juge licencié FFG, diplômé niveau 1, né le 31 décembre 2007 ou avant et ayant jugé 3 compétitions comme juge N1 : 1 fois en D, 1 fois en E, 1 fois selon besoin  
Le diplôme prend effet à compter des 15 ans révolus.

Calendrier : - Inscription auprès du comité régional 1 mois avant (**mercredi 8 décembre 2021**).  
- Formation : 8-9 janvier 2022 + 5 février 2022.  
- Examen : dimanche 6 février 2022.

Contenu : - Notation des exercices individuels  
- D3.D4 des ensembles.

Prérogatives : dans les compétition départementales, régionales et regroupement  
- jurys D1.2 - D3.4 - Art – Exécution technique de tous les programmes individuels  
- jurys D1.2 et Exécution technique de tous les ensembles ; jurys D3.4 du Fédéral B.

## • **JUGE NIVEAU 3 :**

Inscription : juge licencié, diplômé N2, né le 31 décembre 2006 ou avant, ayant jugé 3 compétitions.  
Le diplôme prend effet à compter des 16 ans révolus.

Calendrier : - Inscription auprès du comité régional 1 mois avant (**mercredi 8 décembre 2021**).  
- Formation : 8-9 janvier 2022 + 5 février 2022.  
- Examen : dimanche 6 février 2022.

Contenu : - Notation de tous les exercices individuels et d'ensemble.

## • **JUGE NIVEAU 4 :**

Prochaine session en 2022.

## SECTEUR JEUNESSE

Pour toute question relative à ce secteur, contacter Laurence GOULAY, responsable PAS

### ● La Coupe Formation

La Coupe Formation représente la **formation commune de base en GR**. C'est un **programme évolutif de préparation destiné à tous les gymnastes** quel que soit leur avenir gymnique.

Seules les gymnastes de 7 à 11 ans peuvent être évaluées.

Pour les jeunes gymnastes de 7 à 9 ans, la participation à la CF est indispensable pour concourir en Fédéral et National. Des adaptations sont mises en place cette saison (voir fin de ce chapitre).

=> Il est indispensable de regarder les brochures nationales ("*Règlement Technique*" p 12 et 13 et "*Lettre FFGym GR*" p 4 et 5) ainsi que les lettres de cadrage qui précisent certains points de réglementation. N'hésitez pas également à aller régulièrement sur la base fédérale de données (site FFGYM) pour visionner et télécharger certaines informations complémentaires.

La nouvelle réglementation, les enchaînements et les musiques des imposés sont disponibles sur le site de la FFGym dans l'espace « mon compte » / COMPÉTITION / BASE DOCUMENTAIRE GR

Les engagements se font sur Engagym : pour le 4 **octobre 2021** pour les CF4

pour le 6 **janvier 2022** pour les CF2/CF3

Engager des gymnastes en CF oblige le club à proposer pour l'étape régionale 2 juges, dont un de niveau 2.

### ● Récapitulatif du déroulement des étapes

Etape 1 des CF4 - Novembre 2021			
	ÉVALUATION PHYSIQUE	ÉVALUATION MUSICALE	ÉVALUATION AUX ENGINS
CF 4	tests physiques	Improvisation	//

Etape 1 des CF2 et CF3 (dans les départements) - Date limite 20 mars 2022			
	ÉVALUATION PHYSIQUE	ÉVALUATION MUSICALE	ÉVALUATION AUX ENGINS
CF 3	9 tests physiques	<b>ML</b> : enchaînement imposé au niveau national	<b>Engin programmé : Massues</b> enchaînement imposé au niveau national
CF 2	6 tests physiques	<b>ML</b> : enchaînement imposé au niveau régional	<b>Engin programmé :</b> enchaînement libre avec 5 éléments du répertoire

Etape 2 des CF2 et CF3 et CF4 (au niveau régional) - 14 /15 mai 2022			
	ÉVALUATION CORPORELE	ÉVALUATION AUX ENGINS	
CF 4	<b>ML</b> : enchaînement libre	3 engins programmés : Ruban, Corde, Massues Enchaînements imposés au niveau national	
CF 3	<b>ML</b> : enchaînement imposé au niveau national	<b>Enchaînement surprise :</b> Enchaînement imposé au niveau national	
CF 2	<b>ML</b> : enchaînement imposé au niveau régional	<b>Enchaînement surprise :</b> Séquence imposée apprise quelques jours avant, avec 3 éléments issus du répertoire de l'engin.	

- **Coupe Formation niveau 2**

*Le Main-libre :*

Il s'agit d'un **enchaînement imposé régional** réalisé en musique (de 45 sec. environ), sur un demi praticable (l 13m/L 6,50m). Il est composé de 8 éléments techniques issus du répertoire de la CF2 dont 5 éléments essentiels, considérés comme « difficultés ».

L'enchaînement sera communiqué aux clubs en octobre afin que les gyms aient travaillé en amont la totalité des éléments corporels du répertoire CF niveau 2, avant de se lancer dans l'apprentissage de l'enchaînement.

Le Main-libre sera évalué aux 2 étapes. Les 2 notes entreront dans le total final. Il sera noté sur 25 points.

*L'engin programmé :*

Il s'agit d'un **enchaînement libre** réalisé en musique (30 à 45 sec), sur un demi praticable (l 13m/L 6,50m), conçu et appris en club. Il est composé de 5 éléments techniques issus du répertoire de la CF2. Un élément « minimum » par objectif d'acquisition doit être présent. Ces 5 éléments doivent être variés. Exemple : ne pas choisir uniquement des éléments avec spirales au ruban même s'ils correspondent à des objectifs d'acquisition différents. Il n'y aura pas d'exigences concernant le contenu corporel. La coordination d'un élément technique engin du répertoire et d'un élément technique corporel n'est pas exigée. Il sera possible d'intégrer des éléments techniques corporels de la CF ou autres mais ils ne seront pas valorisés dans l'évaluation. Ces derniers, comme tous les éléments de liaison, devront favoriser la manipulation de l'engin sans mettre en difficulté la gymnaste. La logique de manipulation devra être respectée. Cette démarche est faite dans le but de valoriser une exécution propre et soignée.

La musique (de 30 à 45'') sera choisie par le club. **Une seule musique par club** est acceptée pour faciliter le déroulement des étapes.

- **Coupes Formation niveaux 3 et 4**

La réglementation et les enchaînements sont disponibles sur le site de la FFGym.

- **Adaptation des liens entre CF et accès aux programmes compétitifs pour la saison 21.22 :**

- en violet les changements pour cette saison

7-8-9 ANS	INDIVIDUEL	ENSEMBLE/DUO
FÉDÉRAL	//	
NATIONAL	Validation de la CF3 ou CF4 (ruban jaune ou doré) ou <b>pour toutes les 7-8-9 ans</b> Présentation de la CF3 ou de la CF4 en en parallèle dans la même saison.	CF2 ou CF3 ou CF4 (ruban jaune ou doré) validée ou présentation de la CF2 ou CF3 ou CF4 en parallèle dans la même saison.

10-11 ANS	INDIVIDUEL	ENSEMBLE/DUO
RÉGIONAL	Pas de niveau CF exigé	Pas de niveau CF exigé
FÉDÉRAL	<b>Pas de niveau CF exigé</b> <i>Présentation de la CF en parallèle fortement conseillée pour les 10 ans.</i>	Pas de niveau CF exigé
NATIONAL	<b>Pas de niveau CF exigé</b> <i>Présentation de la CF3 ou CF4 en parallèle forte- ment conseillée pour les 10 ans.</i>	Pas de niveau CF exigé

● **Programme d'Accession Sportif (PAS) – Plan de Performance Régional (PPR)**

Le projet de Performance Fédéral (PPF) 2017-2024 renforce le positionnement du "Club formateur" dans le dispositif d'accès à la haute performance. La Fédération Française de Gymnastique a réalisé un guide pour chaque discipline afin d'accompagner les clubs dans cette démarche.

[https://moncompte.ffgym.fr/Haut\\_niveau/Clubs\\_formateurs](https://moncompte.ffgym.fr/Haut_niveau/Clubs_formateurs)

Dans la cadre du PPF, il est nécessaire de donner de la cohérence et de l'efficacité dans les étapes de la formation du gymnaste. Les comités régionaux sont en première ligne pour détecter, accompagner la formation et soutenir les gymnastes mais aussi leurs familles et leurs clubs dans un parcours vers l'excellence sportive.

Aussi, l'équipe technique régionale (ETR) a élaboré un programme en 3 étapes : Formation, Dispositif Local d'Accession (DLA), et Dispositif Régional d'Accession (DRA). Des stages seront proposés pour chaque étape, des objectifs seront fixés.

L'identification des gymnastes par l'ETR et engagement dans le DRA sont des conditions nécessaires pour s'engager dans la procédure GymEval (test d'accès aux pôles Espoir) ainsi que pour prétendre à la certification « Club Formateur ».



<b>Étapes</b>	<b>Gyms concernées</b>
Dispositif Régional d'Accession (DRA)	10 ans engagées en National Individuel 11 ans engagées en National Individuel <b>=&gt; Les gymnastes sont sélectionnées suite à leur participation au DLA</b>
Dispositif Local d'Accession (DLA)	9 ans engagées en CF4 ou, en National Individuel + en CF3 10 ans engagées en CF4 ou, en Fédéral Individuel + CF3, ou en National Individuel 11 ans engagées en en CF4 ou, en Fédéral Individuel + CF3, ou en National Individuel <b>=&gt; Les gymnastes sont sélectionnées suite à leur participation à la Formation</b>
Formation	7 ans engagées en CF2 ou CF3 ou CF4 8 ans engagées en CF2 ou CF3 ou CF4 9 ans engagées en CF3 ou CF4 <b>=&gt; Toutes les gymnastes concernées peuvent participer</b>

Les stages de l'étape Formation sont ouverts à toutes les gyms rentrant dans les critères d'âge et de niveau. Le passage à l'étape supérieure est validé ou non par la participation aux stages (2 minimum par niveau et par saison), des tests corporels et techniques, et l'engagement dans les programmes définis.

Les clubs qui souhaitent obtenir le label « Club Formateur » doivent nécessairement participer (gymnastes et entraîneurs) aux stages proposés pour pouvoir prétendre à un soutien du comité régional dans cette démarche de reconnaissance.

Du fait des deux saisons écoulées et de la nécessité de reprise de l'activité avant de mettre pleinement en place ces 3 étapes, l'ETR a décidé d'étaler sur 3 saisons la mise en œuvre du PPR. Seul la partie Formation sera mise en œuvre cette saison avec l'organisation d'un stage ouverts à toutes les 7/8 ans engagées en CF2/3/4 et aux 9 ans engagées en CF3/4.

Les stages auront lieu :

- le dimanche 4 avril – Lieu à définir : à l'intention des 7/8/9 ans engagées en Coupe Formation
- le samedi 2 juillet – Lieu à définir : à l'intention de 9/10/11ans qui seront engagées en individuel Fédéral ou National la saison prochaine

# COMPÉTITIONS

Pour toute question relative à ce secteur, contacter Jessica BLUM, responsable technique

La CTR GR avait conformément aux souhaits de la FFG organisé des finales régionales pour les gymnastes non qualifiées à la compétition du regroupement pour les 2 saisons 2017.2018 et 2018.2019. Après l'expérimentation sous 2 formes, la CTR a pris la décision de ne pas maintenir ces finales.

## ● ENGAGEMENTS

Tous les engagements se font sur Engagym en respectant les dates limites au soir desquelles les sites sont fermés. Les quotas nationaux sont calculés en fonction des engagements réalisés.

Attention : des dates plus précoces peuvent être fixées par votre département.

4 octobre 2021 :	Individuels National, Fédéral, Régional CF4
6 janvier 2022 :	Ensembles et Duos tous niveaux, avec composition nominative, Individuels Régional B CF2 et CF3

Nouvelle compétition mise en place : la Coupe des clubs lors du Championnat de France

- L'engagement de l'équipe se fait par le club lors de la compétition de regroupement.
- La CNS désigne les gymnastes, non qualifiées de façon individuelle, qui représenteront leur club.
- Quotas attribués en fonction du nombre d'équipes engagées (donc intérêt à ce que de nombreux clubs s'engagent pour espérer avec davantage de quotas) ; 20 équipes qualifiées au niveau national.

## ● ADAPTATIONS POUR CETTE SAISON EN LIEN AVEC LE CONTEXTE SANITAIRE

Elles sont signalées par des logos rouges dans le règlement technique et la lettre GR et sont propres à cette saison 2021.2022. En voici 2 en particulier :

- Modification des liens entre Coupes Formation et engagements pour les 7.8.9 ans et les 10.11 ans : (voir tableaux page précédente dans le chapitre Coupe Formation).
- Ensembles : Le niveau d'appartenance à un ensemble dépend du niveau atteint en individuel :
  - gymnastes engagées en individuel cette saison : l'engagement en ensemble doit être cohérent avec le tableau de la page 20 du règlement technique GR 2021.2022.
  - gymnastes non engagées en individuel cette saison : l'engagement en ensemble dépend du niveau atteint en individuel lors de la saison 2020.2021.

## ● FORFAITS

Les forfaits doivent être signalés **par mail au plus tard 10 jours avant la date de la compétition auprès à Jessica BLUM, responsable technique.**

Si le forfait est signalé dans les 10 jours avant la compétition et justifié par un certificat médical :

- les droits d'engagements sont dus par le club et conservés par la Région.
- le club a l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.

Si le forfait n'est pas signalé dans les 10 jours avant la compétition et que la gymnaste est absente, ou s'il n'est pas justifié :

- les droits d'engagements sont dus par le club et conservés par la Région.
- Le club doit payer une amende de **30 €** en individuel et de **200 €** en duo ou en ensemble.
- **le club a l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.**

## ● REPÊCHAGES (p. 40 du règlement technique 2020-2021)

« Dans le cas d'un **forfait** avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface Engagym.



Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition [mail adressé à Jessica BLUM, responsable technique], qui émettra un avis et transmettra la demande au gestionnaire de la compétition du niveau supérieur. La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé. »

### ● **MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UN ENSEMBLE**

Elle doit être signalée **par mail au plus tard 10 jours avant la date de la compétition à Jessica BLUM, responsable technique**. Un seul changement de nom autorisé par étape sur un niveau de pratique équivalent (p.27 du règlement technique).

### ● **TENUE DES GYMNASTES**

- La commission technique attire l'attention des entraîneurs sur la nécessité de respecter les règles pour les tenues : tissus transparents (à doubler), décolletés, échancrures, jupe, bandages, bijoux, coiffure et maquillage (p.10 et 11 du code de pointage).
- Rappel : les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition ou en survêtement complet du club ; les remplaçantes doivent être dans la même tenue que les titulaires. Leggings, collants et short ne sont pas acceptés (p.44 du Règlement technique).

**Tolérance pour les sélectives et finales régionales** : si le club ne possède pas assez de justaucorps identiques une tolérance est acceptée pour que pour titulaires et remplaçantes se présentent au palmarès dans une tenue identique composée d'un legging et de la veste ou la polaire du club. Attention cette règle n'est pas valable pour les compétitions de regroupement ou nationales.

### ● **MUSIQUE**

Les musiques téléchargées pour les phases départementales sont directement récupérées par le comité régional.

Vous pouvez réenregistrer la nouvelle version d'une musique (*nouveau montage ou musique mal passée*) sur DJ gym **au plus tard 10 jours avant la compétition**. En deçà de cette limite, il est indispensable de prévenir par mail Jessica BLUM, responsable technique, sous peine de ne pas avoir la bonne musique pour le passage en compétition.

Chaque club doit prévoir un double de ses musiques sur une clé USB.

Exercices imposés : la musique officielle est prévue par le comité régional.

### ● **ENGINS DE REMPLACEMENT**

Les engins de remplacement sont prévus par les clubs (*Individuel : 2 engins. Ensemble : 2 par type d'engin*).

### ● **LES ENTRAÎNEURS** (p. 45 du règlement technique)

- **Licence** : les entraîneurs doivent être licencié et en possession de leur licence.  
**Absence de licence amende de 300 €.** **Licence non présentée amende de 50 €**
- **Tenue** : Page 45 du règlement technique : « *Survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport* ». « *Exigences de tenue sportive (y compris chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, de leggings ni de claquettes)* ».

**Tolérance pour les sélectives et finales régionales** : les **juges** peuvent rester en tenue pour accompagner leurs gymnastes, mais interdiction des talons agressifs pour les sols.

**Tenue non conforme : changement de tenue sinon exclusion.**

### ● **LES JUGES** (p. 46 du règlement technique)

Chaque juge doit noter au moins **2 fois dans l'année** en entretenant ses compétences (D, A et E).

Les juges sont licenciés et en tenue (noire ou marine avec un haut blanc ; ni jeans ni survêtement ; pas de talons agressifs pour les sols). **Tenue non conforme : changement de tenue sinon exclusion.**

Les juges sont à la disposition de la responsable des jurys pour la totalité de la compétition, pas seulement pour les rotations où les gymnastes du club sont en compétition.

Ils doivent obligatoirement assister à la réunion de juges sous peine de ne pas juger. Une demande exceptionnelle d'absence pourra être faite **par mail** à Laetitia NOBLET, responsable des juges, en amont de la compétition.

En cas d'impossibilité de proposer les juges demandés, le club prendra contact avec d'autres clubs.

En cas de situation très exceptionnelle, le club contactera **par mail** la responsable des juges.

**Juge absent ou de niveau insuffisant : 305 € (paiement avant le passage en compétition).**

Le tableau ci-dessous indique, les nombre et niveau minima des juges demandés aux associations, sauf indication différente dans le courrier de la compétition régionale.

Pour un club <u>engagé</u> en :	Mise à disposition pour <u>toute la compétition</u> de :
Individuel National	2 juges dont 1 juge N3
Individuel Fédéral, Régional	2 juges dont 1 juge N2
National par équipe	1 juge N 4
Ensemble/duo National, Ensemble /duo Fédéral A Ensemble Fédéral C	1 juge N 3
Ensemble Fédéral B, Ensemble/duo Régional	1 juge N 2
Régional B ( <i>Individuel, Duo, Ensemble</i> )	1 juge N 1
Coupe Formation 2 et 3	2 juges dont 1 juge N2

Remarques :

- Un club qui a un juge convoqué peut prévoir un juge de moins que ce que demande ce tableau.
- Il est important que les juges 1 notent en exécution lors des Coupes Formation.
- Un juge nouvellement diplômé (N2, N3) doit noter au moins 2 compétitions avant d'être proposé pour noter lors d'une compétition du regroupement.
- Jugement aux finales nationales des Individuels :  
Afin de faciliter l'organisation des clubs bretons, le Comité de Bretagne peut proposer de coordonner le déplacement de 2 juges bretons de N 4. Les coûts sont ensuite répartis entre les clubs qui ont des qualifiées.

## **PROGRAMMES RÉGION B**

Des programmes à finalité régionale Bretagne sont proposés. Ce sont les mêmes pour l'ensemble des clubs du regroupement. Cf pièce jointe

## **ANNEXES**

- Programmes National 7/8/9, Fédéral 7/8/9, Régional et Régional B
- Calendrier de la saison
- Tableaux récapitulatifs des compétitions Individuels et Ensembles